C'est la période des impôts



Déclarations d'impôt

A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

YVERDON

Mardi 13, 20 et 27 février 2018 Mardi 6, 13 et 20 mars 2018 Mardi 10, 17 et 24 avril 2018 Mardi 8, 15 et 22 mai 2018 Mardi 5 et 12 juin 2018 08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30 08h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Les Alizés, Ruelle Vautier 5 Sur rendez-vous, téléphoner au 021 320 53 93 Merci de téléphoner les lundi, mardi et jeudi matin uniquement.

STE-CROIX

Lundi 26 février 2018 Lundi 9 avril 2018

09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Salle de Paroisse, Ch. de Mon-Repos 3 Sur rendez-vous, téléphoner au 024 454 13 73

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.

Documents à apporter :

IMPORTANT:

- les acomptes payés en 2017 et le BVR+, les acomptes reçus pour 2018
- la déclaration d'impôt établie en 2017, et la taxation 2016
- la clé USB

Down tone les contribuebles

Α,	our tous ics contribuables.
	le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
	le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2017 ainsi que le solde des comptes au 31
	décembre 2017,
	les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2017,
	les cotisations AVS payées en 2016 (pour les rentiers AI, personne sans activité
	lucrative),
	les factures de participation médicales, dentiste, EMS, lunettes, etcet éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
	les intérêts des dettes 2017 ainsi que le solde au 31 décembre 2017 (y compris cartes
	crédit, VISA),
	les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
	les justificatifs pour personne à charge (attestation d'indigence et preuves de paiements.
Pour les rentiers AVS/AI:	
	l'attestation d'AVS ou AI 2017 de Madame et/ou de Monsieur,
	l'attestation de rente 2ème pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite),
	l'attestation de rente d'assurance-accident,
	l'attestation de rente 3 eme pilier pour 2017 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
	la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2017 (pour les nouvelles rentes),
	l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).
Pour les autres contribuables :	
	certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2017, indemnités de chômage ou perte
	de gain, allocations familiales 2017,
	attestation du CSR concernant le RI perçu en 2017,
	attestation concernant les PC familles ou la Rente-Pont perçues en 2017,
	attestation 3ème pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
	les justificatifs des frais de garde d'enfant.

Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2017, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées). Année de construction.